

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2018

Convocation en date du 28 mai 2018, affichée le même jour.

Ordre du jour :

1. Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations qu'il a reçues du conseil municipal ;
2. Travaux d'aménagement de la traversée du hameau de Condamine avec création d'une place et d'un parking : approbation du plan de financement ;
3. Transfert de maîtrise d'ouvrage d'Haut Bugey Agglomération à la commune de Samognat pour la réalisation des travaux d'eau potable et d'assainissement à Condamine ;
4. Décision modificative N°1 au budget communal ;
5. Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité ;
6. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication ;
7. Avis sur la demande présentée par la S A S GRANULAT TRI RECYCLAGE en vue de la mise en œuvre d'une installation de stockage de déchets inertes comportant une installation de broyage concassage de matériaux et une aire de transit de produits minéraux à OYONNAX ;
8. Participation au fonds de solidarité pour le logement ;
9. Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux ;
10. Intervenant musique à l'école de MATAFELON pour l'année scolaire 2018/2019 : conditions et participation financière ;
11. Informations et questions diverses.

Etaient présents : Mesdames BLANC, DEFRADAS, ECOCHARD, ESCODA, GONDCAILLE, et MELLADO ;
Messieurs CALAMAND, DE MARCH JANOT, LOMBARD, PAOLASSO, PATIN, REYNIER et TERRASSON.

Etait excusée : Madame LAMBOROT

Monsieur Philippe CALAMAND est désigné comme secrétaire de la séance. La séance est ouverte à 20 heures 00. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.
Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

1^{ère} Délibération D2018021 : **Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal**

Le Maire présente les décisions qu'il a prises depuis la précédente séance du Conseil Municipal, en vertu des délégations que lui a consenties le Conseil Municipal.

le Conseil Municipal, en prend acte.

2^{ème} délibération, N° D2018022. **Travaux d'aménagement de la traversée du hameau de Condamine avec création d'une place et d'un parking : approbation du plan de financement**

Par délibération du 12/06/2017 le conseil municipal a décidé le lancement de l'opération « Aménagement de la traversée du hameau de Condamine avec création d'une place et d'un parking », approuvé le plan de financement prévisionnel et autorisé le Maire à déposer les demandes de subvention.

Le Département de l'Ain a accepté de pré-réserver pour ce projet une somme de 29 631 €.

La région Auvergne : Rhône-Alpes a elle accordé une subvention d'un montant de 11 203 € sur la seule partie des travaux concernant la création de la place et du parking.

Haut-Bugey Agglomération accorde une subvention d'un montant total de 39 508 €.

Le Maire présente nouveau plan de financement actualisé des subventions accordées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le nouveau plan de financement tel que proposé.

3^{ème} délibération, N° D2018023-Transfert de maîtrise d'ouvrage d'Haut Bugey Agglomération à la commune de Samognat pour la réalisation des travaux d'eau potable et d'assainissement à Condamine

Haut-Bugey Agglomération, détenant depuis le 1^{er} janvier 2018 l'ensemble des compétences eau potable et assainissement souhaite :

- Renouveler un tronçon de canalisation d'eau potable ;
- Créer un tronçon de réseau d'assainissement stricte pour supprimer les surfaces actives et eaux claires parasites permanentes, et ainsi réhabiliter le réseau unitaire existant en pluvial.

Dans un souci de bénéficier des effets d'une mutualisation, de cohérence et de limitation de la gêne pour les usagers et les riverains, HBA souhaite coordonner ses travaux avec ceux réalisés par la commune pour la requalification de la traversée du hameau.

Afin d'assurer la bonne réalisation et la cohérence de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux relevant de sa compétence, HBA envisage de transférer cette dernière à la commune de Samognat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ACCEPTE d'exercer la maîtrise d'ouvrage pour le compte d'HBA pour les travaux d'eau potable et d'assainissement au hameau de Condamine, APPROUVE le projet de convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et AUTORISE le maire à la signer.

4^{ème} délibération N° D2018024 – Décision modificative N° 1 au budget communal

Modification de crédits proposée :

<u>DEPENSES</u>	<u>montant</u>	<u>RECETTES</u>	<u>montant</u>
<u>Article</u>		<u>Article</u>	
exécution de la section ment reporté	-11 019,51 €	exécution de la section ment reporté	
	-11 019,51 €		

⇒ le montant total des dépenses et recettes de la section d'investissement est ramené à 648 710.62.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE la modification proposée.

5^{ème} délibération, N° D2018025 - Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité

Propositions du Maire :

- Suppression du poste d'ouvrier polyvalent inoccupé ;
- Passage à temps complet du poste d'assistante administrative.

Le comité technique a été saisi et a émis un avis favorable, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ACCEPTE les propositions du Maire. Le nouveau tableau des emplois prendra effet au 1^{er} septembre 2018.**

6^{ème} délibération, N° D2018026- Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication (SIEA)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents APPROUVE la modification des statuts du SIEA telle que proposée, à savoir : Ajout de la phrase suivante à l'article 6 - Budget – Comptabilité :

« Les quotes-parts contributives des membres sont modulées en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le Syndicat. Les modalités en seront définies par le comité syndical. ».

7^{ème} délibération, N° D2018027 - Avis sur la demande présentée par la S A S GRANULAT TRI RECYCLAGE en vue de la mise en œuvre d'une installation de stockage de déchets inertes comportant une installation de broyage concassage de matériaux et une aire de transit de produits minéraux à OYONNAX

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, EMET UN AVIS FAVORABLE à la demande d'enregistrement formulée par la SAS GRANULAT TRI RECYCLAGE.

8^{ème} délibération, N° D2018028 - Participation au fonds de solidarité pour le logement

Le Conseil Municipal, à la majorité (8 pour, 5 contre, 1 abstention), DECIDE D'ACCEPTER la contribution financière de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2018, soit 207,30 euros.

9^{ème} délibération, N° D2018029- Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux

Madame le Maire explique les termes d'un projet de convention avec le comptable public de la collectivité visant à garantir des conditions optimales de recouvrement des produits locaux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE les termes de la convention proposée et **AUTORISE** le Maire à la signer.

10^{ème} délibération, N° D2018030-Intervenant musique à l'école de MATAFELON pour l'année scolaire 2018/2019 : conditions et participation financière

La commune de MATAFELON envisage une collaboration avec l'association « Le Grand Wahzou » par le biais d'une convention prévoyant 3 heures d'intervention musicale par semaine durant les 36 semaines de l'année scolaire 2018/2019.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents APPROUVE le projet et ACCEPTE de participer financièrement au prorata du nombre d'élèves habitant Samognat et fréquentant l'école de MATAFELON.

⇒ Le centre de Gestion de l'Ain a fait part de la demande d'adhésion formulée par l'Office du tourisme du Haut-Bugey ; le conseil municipal ne voit pas d'objection à cette adhésion.

⇒ **Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD)** : point sur la mise en œuvre au niveau de la collectivité, réflexion sur la pertinence d'une mutualisation.


⇒ Remerciements de l'ADAPA pour la subvention allouée.

⇒ Remerciements de la famille CHATELAIN pour les condoléances adressées suite au deuil qui l'a frappée.

Le prochain conseil municipal aura lieu début septembre, sauf urgence.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 40.

Samognat le, 07 juin 2018, pour affichage.

Le Maire

Annie ESCODA
